

Défibrillateur automatisé externe

Le conseil au service de la vie...

Fondée en 2008 suite à la publication d'un décret habilitant toute personne à utiliser un DAE (défibrillateur automatisé externe), la société Defibril - aujourd'hui connue sous le nom de Matecir Defibril - s'emploie à équiper en défibrillateurs externes les structures publiques et privées. Comment ? En y associant une prestation de conseil et de maintenance complète menée avec une seule et unique ambition : sauver des vies.

« Nous ne sommes pas là seulement dans le but de vendre des DAE. Nous souhaitons aussi apporter notre pleine contribution au développement de l'accès du public à la défibrillation et donc à la prévention de la mort subite cardiaque. C'est là le véritable enjeu ». D'emblée, Jean-Louis Coulon donne le ton. Lorsque cet entrepreneur bénéficiant de plus de 20 années d'expérience dans le monde du conseil et de l'audit décide en mai 2012, aux côtés d'un petit groupe d'investisseurs, de racheter la société Defibril, il a déjà parfaitement pris la mesure d'une chose : à savoir que le marché des DAE souffre d'un manque flagrant d'information, tant d'un point de vue réglementaire que juridique, technique ou encore financier. En parallèle, à l'occasion d'études et d'audits menés sur le terrain, il est surpris de constater les difficultés rencontrées par les élus et dirigeants pour rassembler les informations pertinentes en matière de choix et de suivi des DAE. Lesquels indiquent en général ne pas avoir été informés de l'impérative nécessité d'assurer une maintenance régulière des appareils. Cette maintenance est pourtant réglementairement indispensable afin de garantir dans le temps le bon fonctionnement des appareils. Et ces mêmes acheteurs regrettent souvent d'avoir été confrontés au choix de ces objets peu usuels sans disposer d'études techniques comparatives. Partant de ces constats, son équipe et lui (33 collaborateurs à ce jour dont 26 techniciens tous sapeurs-pompiers et/ou formateurs en secourisme) ont pris le parti de distribuer en France des DAE sélectionnés selon 3 critères bien précis. « D'abord, ces défibrillateurs sont conçus par des fabricants experts en cardiologie et pas seulement en électronique ! » tient à préciser Jean-Louis Coulon. « Ensuite, nous privilégions les produits disposant d'un agrément de la FDA (Food and Drug Administration) en plus du marquage CE, car l'évaluation de la FDA ne se limite pas à vérifier la conformité à un cahier des charges technique mais implique de démontrer aussi l'efficacité thérapeutique du DAE (étude clinique).

Enfin, une filiale du fabricant doit exister en France afin d'assurer la continuité des produits. Actuellement, 20% des détenteurs de DAE ne savent plus où racheter des consommables suite à la disparition de distributeurs exclusifs de fabricants sans filiale française, ce qui pose aussi un problème de garantie ». À cela, s'ajoutent deux autres critères, techniques et financiers, auxquels tiennent particulièrement les équipes de Matecir Defibril. Technique dans le sens où chaque DAE doit fournir une véritable assistance au témoin durant le massage cardiaque, tant pour le rythme (100 à 120 compressions par minute) que pour la profondeur (5 à 6 centimètres). Financier parce que le coût global (prix et fréquence de remplacement) des consommables (électrodes et batteries) d'un défibrillateur doit absolument être pris en compte. Jean-Louis Coulon dénonce ainsi des abus, ce coût global des consommables pouvant, selon les marques, varier de 1 à 4 sur le cycle de vie d'un défibrillateur (9 à 10 ans).

Maintenance obligatoire !

Selon le Code de la Santé Publique, les défibrillateurs externes sont des dispositifs médicaux soumis à une maintenance obligatoire ! Or, « Nous avons mené un audit » confie Jean-Louis Coulon. « Sur 154 DAE, 42% n'étaient plus en état de fonctionner faute d'un suivi régulier et professionnel. Et le suivi en question ne doit pas se limiter

au simple remplacement des consommables. Il faut impérativement s'assurer que les actions correctives ou les mises à jour effectuées par les fabricants sont déployées. Selon une récente étude conduite par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé), seulement 10% des alertes de maintenance sont arrivées jusqu'aux titulaires de DAE. « Pour assurer au mieux nos missions de conseil et de maintenance, nous avons donc développé 4 types de veille : réglementaire, technique, financière et matériovigilance. Nos techniciens sont implantés dans chaque région pour assurer la meilleure réactivité et nos clients bénéficient également d'une assistance technique téléphonique 365 jours par an. Nous nous inscrivons dans la



durée et dans la qualité, comme en témoigne notre double certification ISO 9001 et ISO 13485 », explique Jean-Louis Coulon. À ce jour, Matecir Defibril équipe plus de 6 000 clients avec 8 200 défibrillateurs installés et 4 000 contrats de maintenance assurés. Son leitmotiv ? Fournir avant la vente les conseils les mieux adaptés à la situation (tous les DAE ne s'adressent pas au même public). Et si le site Internet de Matecir Defibril n'est pas un site marchand, c'est bien parce que la société tient à analyser et valider chaque demande avant de l'honorer. Et Jean-Louis Coulon de conclure : « Pour faire progresser l'accès à la défibrillation cardiaque, nous sommes sans cesse à la recherche de partenariats et de solutions innovantes. Matecir Defibril est aujourd'hui le seul distributeur de DAE partenaire du projet Salvum, qui introduit un concept neuf dans le secourisme et la formation en ligne, donnant aux organisations la possibilité de former en ligne leurs collaborateurs sur la partie théorique du secourisme (PSC1). Par ailleurs, 30% des profits réalisés par Matecir Defibril sont consacrés à des actions gratuites de formation et de sensibilisation aux gestes qui sauvent ou reversés à des associations caritatives, telles qu'« Au cœur des jumeaux » qui offre des DAE à des clubs de rugby amateurs. Notre démarche repose, au final, sur l'absolue nécessité d'apporter une réelle qualité d'information aux entreprises et aux collectivités pour aider à sauver la vie de son prochain ».